



MAIRIE  
DE  
SAINT MARTIN DE CRAU

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
public d'élimination des déchets**

**- Exercice 2007 -**

**- JUIN 2008 -**

## Avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Saint Martin de Crau

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 rappelle l'obligation pour les Communes de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune de Saint Martin de Crau a été créée par délibération du Conseil Municipal le 10 avril 2003 et renouvelée par délibération N° 31/08 du 31 mars 2008.

Cette commission examine chaque année, sur le rapport de son Président, le rapport annuel sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 du C.G.C.T.

Cette commission s'est réunie le 9 juin 2008 pour valider le présent document. Après présentation du rapport, **la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune de Saint-Martin de Crau a émis les remarques suivantes :**

1. **Un effort important doit être réalisé vis-à-vis des déchets médicaux et des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).** Le système actuel de mise à disposition d'un local d'entreposage pour l'association des professionnels de santé à la caserne des pompiers ayant montré ses limites et la caserne étant amenée à déménager dans un avenir proche, la Mairie étudie actuellement la mise en place d'une armoire spéciale de stockage des DASRI, accessible avec carte d'accès personnalisée et délivrant automatiquement, à chaque dépôt, un certificat de dépôt.
2. **Une remarque concernant les coûts des charges de personnel et frais assimilés a été émise.** En reprenant l'intégralité des chiffres des frais de personnels et en tenant compte de certains éléments (difficultés d'imputation des agents polyvalents...), il ressort que le montant 2007 des charges de personnel et frais assimilés s'élève à **241 573,56€** (et non à 207 481€, comme précédemment indiqué). Dans un souci d'optimisation de la gestion du service de collecte des déchets, il semble que la mise en place d'un tableau de bord indiquant exactement le volume horaire de l'ensemble des agents du service, y compris le personnel d'encadrement (responsable du Centre Technique Municipal, Ambassadeur du tri...), doivent être mis en place pour affiner notre connaissance des coûts du service.

## INTRODUCTION :

Depuis 2001, l'impact du Tri Sélectif sur la réduction des tonnages d'Ordures Ménagères (OM) s'est accentué d'année en année. D'abord en phase de montée en puissance, les performances du tri Sélectif ont atteint un rythme «de croisière» élevé.

En parallèle, la mise en place de plus de 400 composteurs individuels depuis 2004 a également permis une diminution notable des tonnages d'OM à enfouir.

La conjonction de ces 2 programmes nous a ainsi permis de maîtriser, dans un premier temps, la production d'OM par les foyers Saint Martinois puis d'enregistrer au fil des années une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères collectés.

Le fait marquant de l'année 2005 avait été la diminution du tonnage global des déchets collectés (OM, Tri et Verre) de 2,19%. Cette diminution du tonnage global n'avait pu être expliquée clairement et précisément. L'analyse fine des données techniques 2006 du précédent rapport a permis de comprendre que la baisse enregistrée en 2005 était relativement ponctuelle (les tonnages 2005 et 2006 étant équivalents), traduisant cependant une réelle tendance à la stabilisation du tonnage global des déchets collectés sur Saint-Martin de Crau.

Cette donnée est très intéressante, dans un contexte national de hausse constante des tonnages de déchets. L'enjeu des données issues du présent rapport sera de savoir si cette tendance à la stabilisation s'est confirmée ou non.

Pour cela, le présent rapport se décompose en trois parties :

- I. Les indicateurs techniques.
- II. Les indicateurs financiers.
- III. Les conclusions.

## **I. LES INDICATEURS TECHNIQUES.**

### **A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets :**

#### **1. Collecte des déchets provenant des ménages.**

La collecte des Ordures Ménagères (OM) et du Tri Sélectif est réalisée en porte à porte et dessert 11 040 personnes. Le centre urbain, la Dynamite et Caphan sont collectés deux fois par semaine pour les OM et une fois pour le Tri par une équipe de 3 personnes, alors que les habitations isolées sont collectées une fois par semaine par une équipe de 2 personnes (pas de collecte des emballages ménagers recyclables).

#### **➤ Récapitulatif des tonnages enlevés au cours de l'exercice 2007 :**

**3493,30 tonnes d'ordures ménagères (+ 4,21%)**

**588,26 tonnes d'emballages ménagers recyclables (+ 2,48%)**

**275,21 tonnes de verre ménager (- 9,68%)**

**Soit au total 4 356,77 tonnes**

#### **➤ Rappel du tonnage total de déchets collecté au cours de l'exercice 2006 :**

***4 230,77 tonnes enlevées***

L'augmentation de 126 tonnes enregistrées entre le tonnage total collecté entre 2006 et 2007 est significative.

Contrairement aux 2 années précédentes, nous avons enregistré une augmentation du tonnage global des déchets qu'il convient donc d'analyser par catégorie de déchets, afin de constater s'il s'agit d'une hausse globale de toutes les catégories, ou si spécifiquement un type de déchets est à l'origine de cette hausse non négligeable de plus de 2,97%.

Les politiques nationales de réduction à la source des déchets et les efforts de communication pour une meilleure prise de conscience des usagers sur la nécessité de réduire la production de déchets semblaient être à l'origine de la tendance à la baisse du tonnage globale des 2 dernières années. L'absence de campagne de communication nationale en 2007 pourrait donc éventuellement expliquer le retour de la tendance à la hausse du tonnage global de déchets produits sur la Commune.

#### **1.1. Les tonnages collectés d'Ordures Ménagères, Tri Sélectif et Verre Ménager :**

Sur l'année 2007, les 4 356,77 tonnes collectées et évacuées se sont réparties de la façon suivante :

	O.M. (T)		Tri sélectif (T)		Verre ménager (T)	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
<i>janv</i>	223.34	<b>283.64</b>	48.66	<b>55.64</b>	30.40	<b>18.39</b>
<i>févr</i>	242.76	<b>253.38</b>	41.34	<b>45.58</b>	19.38	<b>29.619</b>
<i>mars</i>	283.65	<b>302.8</b>	50.18	<b>48.54</b>	26.68	<b>14.58</b>
<i>avr</i>	277.13	<b>297.3</b>	45.62	<b>48.80</b>	16.66	<b>31.74</b>
<i>mai</i>	329.23	<b>308.46</b>	49.54	<b>52.66</b>	26.46	<b>23.48</b>
<i>juin</i>	274.66	<b>294.88</b>	49.08	<b>44.58</b>	23.24	<b>23.86</b>
<i>juil</i>	319.58	<b>317.98</b>	40.60	<b>48.06</b>	35.86	<b>24.92</b>
<i>août</i>	289.66	<b>321.41</b>	47.54	<b>44.90</b>	27.42	<b>34.9</b>
<i>sept</i>	247.96	<b>273.96</b>	48.86	<b>49.24</b>	31.47	<b>14.26</b>
<i>oct</i>	304.86	<b>300.48</b>	55.10	<b>57.58</b>	25.54	<b>16.48</b>
<i>nov</i>	275.62	<b>261.85</b>	52.22	<b>47.40</b>	13.32	<b>28.74</b>
<i>déc</i>	283.61	<b>277.16</b>	45.28	<b>45.28</b>	28.26	<b>14.24</b>
Total / an	3352.06	<b>3493,30</b>	574.02	<b>588,26</b>	304.69	<b>275,21</b>
Variation	<b>+ 141,24T</b>		<b>+ 14,24T</b>		<b>- 29,48 T</b>	
<b>TONNAGE GLOBAL 2007</b>	<b>4 356,77 Tonnes</b>					

▪ Les ordures ménagères (OM) :

Comme nous l'avons vu, le tonnage global des déchets 2007 a augmenté de 126 tonnes. Grâce à l'analyse détaillée des tonnages mensuels, on constate que cette augmentation s'explique en grande partie par une forte augmentation des tonnages OM de plus 141 tonnes. Il s'agit là de la hausse la plus importante enregistrée depuis 2001.

Dans la mesure où les nouveaux chiffres du recensement général de la population n'étant pas encore disponibles, nous devons prendre comme hypothèse de travail une augmentation des tonnages OM à population constante. La hausse ne peut donc en aucun cas s'expliquer par une augmentation de la population, cette hypothèse étant pour l'heure invérifiable.

La forte hausse des tonnages OM peut avoir 2 explications :

- Transfert de déchets recyclables (verre ou emballage) depuis le circuit de collecte séparative vers les OM.
- Augmentation des tonnages liés à une surconsommation des ménages St Martinois par rapport aux années précédentes.

Seul le tonnage du verre ménager ayant diminué (réduction du tonnage de 29,48T) et même si la totalité du verre «manquant» avait été mis par erreur dans le circuit de collecte des OM, cela ne pourrait en aucune façon expliquer la hausse du tonnage OM.

Dans la mesure où on constate une hausse de 14,24 tonnes des emballages ménagers recyclables, l'augmentation du tonnage OM s'explique donc par une hausse de la production d'ordures ménagères par chaque foyer.

Il s'agit là d'une donnée importante qui montre l'importance du travail à accomplir au niveau national et local sur la réduction des déchets à la source et sur la modification des comportements de chacun sur ses habitudes de consommations.

- Le Tri Sélectif des emballages ménagers recyclables :

En 2007, nous avons enregistré une nouvelle hausse des tonnages d'emballages ménagers recyclables de **2,48 %**. Cette progression reste dans la logique des résultats enregistrés les années précédentes et traduit une nouvelle fois la forte implication des Saint Martinois dans la collecte sélective.

Les 588,26 tonnes d'emballages ménagers recyclables collectées en 2007 représentent une production par habitant (sur une base de 11 022 habitants) de **2,16 kg d'acier, 172 grammes d'aluminium, 281 grammes de briques alimentaires, 2,69 kg de plastique** (bouteilles transparentes, bouteilles de lait, flacon plastique...) et **25,7 kg de carton, journaux, revues et magazines.**

Les données de la collecte sélective, tant quantitativement que qualitativement, sont une nouvelle fois bonnes et montrent que les gestes du tri des emballages sont bien entrés dans les habitudes des St Martinois.

- La collecte sélective du verre ménager blanc et coloré en point d'apport volontaire :

Contrairement aux deux catégories de déchets précédentes, le tonnage total de verre ménager collecté a diminué. Une baisse de 29,48 tonnes (soit 9,67%) a été enregistrée, la baisse étant inégalement répartie sur les tonnages mensuels.

En effet, contrairement aux années précédentes, une forte variation des tonnages mensuels a été constatée avec une amplitude de tonnage de 20,66 tonnes entre le mois le plus élevé (aout : 34,9 tonnes) et le moins important (septembre : 14,26 tonnes). La fréquence de collecte seule ne peut expliquer cette variation, même si une part peut lui être imputée (collecte tous les 12 jours). Un transfert de verre ménager vers le circuit des OM peut être envisagé, ce qui expliquerait une partie de l'augmentation du tonnage OM.

Au cours de l'exercice 2007, la production par habitant s'est élevée à **24,97 kg**. Avec un gisement français de verre estimé à 41,50 kg par an et par habitant, la commune de

Saint Martin de Crau peut être considérée comme une commune ayant de bonnes performances, avec un taux de captage de plus de 60 % du gisement.

## 1.2. La déchetterie.

La Déchetterie Communale de Saint Martin de Crau (Route de Baussenq) est réservée aux particuliers, artisans, entreprises et commerçants domiciliés sur le territoire de Saint Martin De Crau, à l'exclusion de toute activité industrielle.

Les types de déchets qui peuvent y être déposés sont : Papiers ; Cartons ; Verre ménager blanc et coloré ; Vêtements ; Huiles de vidange ; Ferraille ; Inertes, en ce compris les déchets issus du balayage mécanisé, réalisé par la Commune ; Déchets végétaux (résidu de tonte, débris d'élagage...) ; Pneumatiques ; Les objets encombrants et électroménagers ; Bouteilles plastiques ; Déchets ménagers spéciaux dont Piles, Batteries, Médicaments, peinture, solvants...

Les données du tableau suivant portent sur les données fournies par **PROVENCE RECYCLAGE**.

FREQUENTATION PAR MOIS POUR L'ANNEE 2007

Mois	Matériaux													
	Végétaux	Cartons	Fer	Verre	Plastique	Bois	Gravats	Textiles	Huiles	Piles	Encombrants	Pneus	DMS	
janvier	1251	297	300	114	44	241	194	29	252	29	833	12	/	
février	1200	296	413	103	45	322	284	50	160	12	974	16		
mars	1887	320	504	161	28	415	350	34	215	38	1093	56		
avril	2147	304	472	107	61	369	310	56	225	28	1151	18		
mai	2322	293	431	121	67	370	247	55	155	27	1037	22		
juin	2433	305	429	113	53	472	320	43	280	30	1096	8		
juillet	1151	198	233			281	158		155	15	617	10		18
août	2116	328	493			381	308		400	11	1079	24		12
septembre	2463	292	393			371	297		200	18	990	51		22
octobre	2561	285	376			355	264		170	5	967	50		24
novembre	2212	187	293			282	222		125	0	778	6		6
décembre	1208	252	288			274	220		120	1	768	32		38
<b>TOTAL</b>	22951	3357	4625	719	298	4133	3174	267	2457	214	11383	305	120	

Tableau DECHETT-FREQ-2007.Excel - tableau des fréquentations à la Déchetterie communale par mois en nombre d'apports volontaires pour l'année 2007

QUANTITE RECEPTIONNEE PAR MOIS POUR L'ANNEE 2007

Mois	Matières													
	Végétaux	Cartons	Fer	Verre	Plastique	Bois	Gravats	Textiles	Huiles	Piles	Encombrants	Pneus	DMS	
janvier	91660	2380	12720	0	0	16460	111390	0	1000	0	51980	3720	/	
février	119020	2780	14540	0	0	34280	11772	0	0	0	69260	0		
mars	163300	9060	12810	0	0	43320	172000	0	800	0	81100	2020		
avril	166440	2580	12750	0	0	36060	158300	0	600	318	73780	3100		
mai	190490	3000	18730	0	0	35250	166810	0	600	135	89440	2220		
juin	174830	10800	16500	0	0	34620	176300	0	600	0	68320	0		
juillet	104870	3180	13780	0	0	21380	49920	0	800	0	51800	0		535
août	224840	5220	27110	0	0	28820	125800	0		0	85700	0		0
septembre	266960	5800	21480	0	0	35940	141590	0	800	0	86780	1600		3080
octobre	309420	7720	21360	0	0	21750	97960	0	600		95080	0		2760
novembre	296960	8700	18360	0	0	39140	130150	0	0		89600	2740		0
décembre	160960	10060	14740	0	0	29740	98080	0	1000		78066	0		1340
<b>TOTAL</b>	2269750	71280	204880	0	0	376760	1440072	0	6800	453	920906	15400	7715	

Tableau DECHETT-QUANT-2007.Excel - tableau des quantités reçues à la Déchetterie communale en Kg par mois pour l'année 2007

### 1.3. Types de collectes des déchets encombrants :

En 2007, la collecte des encombrants s'est effectuée en partenariat avec la communauté Emmaüs du Pays d'Arles (collecte deux mercredis par mois sur rendez-vous). Au total, plus de **400 foyers ont bénéficié d'un ramassage d'encombrants** en 2006. Une fois collectés, les encombrants ont été triés puis recyclés par la communauté Emmaüs d'Arles. La fraction non valorisable des encombrants a été ramenée à la déchetterie pour y être traitée.

La communauté Emmaüs du Pays d'Arles est rémunérée par la commune pour la tâche accomplie. La Mairie de Saint Martin de Crau verse **3 000 euros** par an à la communauté Emmaüs du Pays d'Arles. Ce mode de fonctionnement s'inscrit parfaitement dans une logique de développement durable :

- ✓ Taux de recyclage excellents ;
- ✓ Solution économiquement très avantageuse pour la Commune ainsi que pour la communauté Emmaüs du Pays d'Arles ;
- ✓ Réinsertion des travailleurs solidaires.

### 1.4. Fréquence de collecte :

#### a) Pour les ordures ménagères :

- Ville et écarts : Lundi et Jeudi ou Mardi et Vendredi selon les secteurs.
- Habitations éloignées : Mercredi

#### b) Pour la collecte sélective :

- Ville et écarts : Un passage par semaine, le jour variant selon le secteur (sauf le vendredi).
- Habitations éloignées : Non desservies

## 2. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service :

### 2.1. Les déchets assimilés :

Les déchets assimilés sont définis comme tous les déchets d'origine commerciale, artisanale ou industrielle pouvant être éliminés avec les déchets ménagers sans sujétions particulières eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Il s'agit des déchets issus du Camping, des commerces, des entreprises de la zone artisanale, de l'Écopole et de la zone industrielle du Bois de Leuze. Les tonnages des déchets assimilés sont estimés à **300 tonnes**.

### 2.2. Les déchets issus d'activités de soin :

En ce qui concerne ce type de déchets, la commune de Saint Martin de Crau a signé une convention avec l'association des professionnels de santé et leur met à disposition un

local (caserne des pompiers). La gestion des déchets issus d'activités de soin, hormis la mise à disposition d'un local, n'a pas de coût pour la commune.

Les coûts de collecte et de traitement sont à la charge entière de l'association des professionnels de santé.

Il est cependant à noter qu'en 2007, suite à un problème de trésorerie de l'Association des Professionnels de Santé, la Commune a dû prendre à sa charge l'évacuation et le traitement des déchets entreposés. En effet, au titre de la sécurité et de la salubrité publique, la Commune a procédé, à ses frais, au traitement par incinération de 4 conteneurs de 50L, 21 cônes de 6L et 28 cônes de 4L pour un montant de **308,03 € TTC**.

### **3. Evolution prévisible de la collecte en 2008 :**

La gestion et le traitement des déchets issus des activités de soins, aussi bien produits par les professionnels de santé que par les particuliers en automédication, posent aujourd'hui certains problèmes.

Une réflexion est menée par la Mairie de Saint Martin de Crau afin de mettre en place un système de collecte sécurisé et facile d'accès, permettant ainsi de répondre aux besoins des professionnels de santé et des usagers en automédication.

Une des pistes étudiées est la mise en place d'une borne de collecte accessible avec une carte et délivrant automatiquement un bordereau de dépôt.

Plus généralement, la Mairie de Saint Martin de Crau mène une réflexion poussée sur les évolutions à prévoir sur système de collecte et de traitement des déchets de la Commune en prévision de la fermeture programmée du Centre de Stockage des Déchets de la Crau.

## B. Traitement :

### 1. Pour les ordures ménagères :

L'opération de collecte des ordures ménagères est réalisée en régie simple. Elle est assurée par transport routier. Une fois collectées, les ordures ménagères sont immédiatement apportées après la tournée au Centre de Stockage des Déchets de la Crau (CSD de la Crau) géré par *Marseille Provence Métropole*.

*L'ensemble du traitement est confié par la Commune au Centre de Stockage des Déchets de la Crau (CSD de la Crau)*

#### ➤ Localisation de l'unité de traitement :

Centre de Stockage des Déchets de la Crau (CSD de la Crau)  
Lieu-dit «Les Gadoues»  
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

#### ➤ Nature des traitements : Enfouissement.

#### ➤ Descriptif du CSD de la Crau :

Le CSD de la Crau est sous Maîtrise d'Ouvrage *Marseille Provence Métropole* qui l'exploite en régie, avec une autorisation préfectorale datant d'octobre 1999.

- Opérateur : Provence Déchets
- Surface : 50/80 hectares
- Volume : 10 à 15 millions de m<sup>3</sup>
- Activité : 520 000 tonnes/an, dont 400 000 tonnes/an de déchets ménagers provenant de *Marseille Provence Métropole* et 120 000 tonnes/an de D.I.B.

En 1999, un arrêté préfectoral du 6 octobre a autorisé l'exploitation de la décharge jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2002 et a prescrit un calendrier de réhabilitation jusqu'en 2006.

En mai 2002, *Marseille Provence Métropole* a déposé un dossier de demande de modification de l'arrêté préfectoral du 6 octobre 1999. L'exploitation du site s'est ainsi poursuivie après la date du 1<sup>er</sup> juillet 2002. Le 2 juillet 2002, le préfet a mis en demeure *Marseille Provence Métropole* de déposer un dossier de régularisation afin de permettre la poursuite de l'exploitation de ce centre.

Un arrêté préfectoral du 3 juillet 2002 (modifiant l'arrêté du 6 octobre 1999) a fixé les prescriptions techniques provisoires d'exploitation, dans l'attente de la régularisation prescrite par l'arrêté de mise en demeure du 2 juillet 2002.

L'arrêté préfectoral du 2 avril 2004 est venu confirmer la date de fermeture du CSD de la Crau sous sa forme actuelle fin 2006.

Fin 2006, un centre de criblage et de mise en balles des déchets ainsi qu'un casier «Grand Vent» ont été mis en service, permettant ainsi la mise en conformité du CSD de la Crau et la prolongation de son exploitation.

- Pour les emballages ménagers recyclables :

L'opération de collecte des emballages ménagers recyclables est réalisée en régie simple. Elle est assurée par transport routier. Une fois collectés, les emballages ménagers recyclables sont immédiatement apportés après la tournée au centre de tri géré par Delta Recyclage, sur la Z.I. Portuaire d'Arles.

L'ensemble du traitement (tri et conditionnement des multimatériaux) est confié par la Commune à Delta Recyclage.

- **Localisation de l'unité de traitement :**

Centre de tri Delta Recyclage  
Z.I. Portuaire  
13200 ARLES

- **Nature des traitements :**

Tri et conditionnement des multimatériaux de la collectivité (EMR et ELA inclus ; flaconnage en PVC, PET et bouteille PEHD ; emballages ferreux et non ferreux).

- Pour le verre ménager :

Les opérations de collecte du verre dans les colonnes et de transport vers les Verreries du Languedoc Vergèze (30310), qui en assure le recyclage, ont été effectuées par la société SOLOVER jusqu'à fin octobre puis par la SARL VIAL à partir de novembre (nouveau marché).

## II. LES INDICATEURS FINANCIERS.

### 1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.

Voir le tableau détaillé page suivante

Le montant annuel global des dépenses du service (fonctionnement et investissement) s'élève pour l'année 2007 à **990 793,82 € TTC.**

Pour mémoire, le montant annuel global 2006 était de 888 499,56 et celui de 2005 s'élevait à 946 974,04 € TTC.

On observe donc une hausse du coût global du service de **102 294,26 €**, soit **une hausse de 11,51%**.

Si on précise l'analyse en se focalisant sur la section dépense de fonctionnement, on constate que le montant 2007 s'élève à **819 143,94 €** contre **875 106,99 €** en 2006.

L'augmentation de 11,51% du coût global du service est donc due à une augmentation des dépenses d'investissement du service (**171 649€** en 2007 contre **13 392€** en 2006), et plus précisément aux **147 256,26 €** de frais d'acquisition d'une nouvelle benne de collecte des OM.

Il est donc intéressant de mettre l'accent sur la maîtrise des coûts de fonctionnement du service (qui ont diminué de **54 963,05€**), expliquée en grande partie par la baisse de **38 818,62 €** des coûts des contrats de prestations de service (tri sélectif, verre et déchetterie) suites aux derniers appels d'offres lancés fin 2006. La Commune a pleinement bénéficié de la baisse des tarifs des prestations de service de tri et conditionnement des multimatériaux et de gestion de la déchetterie.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ART	LIBELLES	MONTANTS	ART	LIBELLES	MONTANTS
011	Charges à caractère général	577 570,49			
60612	Energie - électricité	1 319,71			
60622	Carburants	31 944,25		Recettes issues de la TEOM	839 362,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 729,33	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	839 362,00
611	Contrats de prestations de services	425 765,88			
61551	Entretien matériel roulant	51 381,97		Dotations et participations reçues	37 996,09
6188	Autres frais divers	12 496,74	7478	Participations autres organismes	37 996,09
637	Autres impôts, taxes et versement ass.	34 932,61			
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 573,45		Autres recettes de fonctionnement éventuelles	2 496,65
6331	Versements de transports	562,20			
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	149,18	70688	Autres prestations de services	2 496,65
6336	Cotis. Au centre nat.de gest.fonc.pub.	3 309,50			
64111	Rémunération principale person titulaire	127 967,96			
64112	Nbi, supp fam.et indemnité de résidence	4 304,30			
64118	Autres indemnités	17 601,84			
64131	Rémunération personnel non titulaire	5 671,24			
64168	Autres emplois d'insertion	18 655,73			
6451	Cotisations à l' u.r.s.s.a.f.	24 634,96			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	36 521,07			
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c.	1 571,72			
64832	Contrib.au fonds de compens.de c.p.a.	623,75			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>819 143,94</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>879 854,74</b>

### SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ART	LIBELLES	MONTANTS	ART	LIBELLES	MONTANTS
21	Immobilisation corporelles	171 649,88	13	Subventions d'investissement	59 260,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	11 969,57	1313	Subventions Départements	59 260,00
2158	Autre matériel technique	12 424,05			
2182	Matériel de transport	147 256,26			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>171 649,88</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 260,00</b>

### III. LES CONCLUSIONS

La hausse du tonnage des OM, et d'une façon générale, la hausse du tonnage global de déchets produits sur la Commune de St Martin de Crau montre que des efforts importants doivent être réalisés, principalement en termes de communication et de sensibilisation, pour continuer les efforts de réduction à la source des déchets.

La question de la pertinence du nombre d'habitants sur la Commune, issu du Recensement Général de la Population de 1999, reste posée. Les chiffres du nouveau recensement, qui seront disponibles à la fin de l'année 2008, permettront de mieux analyser cette hausse et d'étudier et comparer finement les ratios de production de déchets par habitant par rapport aux données nationales.

En effet, les chiffres du tableau suivant, même s'ils donnent une indication intéressante de l'évolution des productions de déchets d'une année à l'autre, paraît aujourd'hui discutable dans la mesure où le chiffre de la population pris comme base pour le calcul ne semble plus tout à fait correct.

Donc, il sera extrêmement intéressant de reprendre les chiffres 2007 à la fin de l'année une fois que les données du recensement seront disponibles.

**Tableau comparatif des quantités de déchets  
par habitant\* en 2006 et 2007.**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<i>OM</i>	<i>304,12 kg</i>	<i>316,94 kg</i>
<i>TRI</i>	<i>52,08 kg</i>	<i>53,37 kg</i>
<i>VERRE</i>	<i>27,64 kg</i>	<i>24,97 kg</i>
<b>TOTAL</b>	<b>383,84 kg</b>	<b>395,28 kg</b>

\* : population de référence : 11 022 habitants

La réflexion menée par la Mairie de Saint Martin de Crau sur les déchets traduit bien la prise de conscience de la Commune des enjeux à venir dans la gestion des déchets. La réponse à trouver pour faire face à la fermeture prochaine du CSD de la Crau constitue un des objectifs majeurs de la Mairie.